



Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 21 décembre 2009, à 21 h 11, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2009-236 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 21 h 11.

Sont présents : Ghislain Daigle, maire  
Jean-Pierre Lacoursière, conseiller  
Diane Beaulieu Désy, conseillère  
Johanne Guimond, conseillère  
Stéphane Dusablon, conseiller  
Gilbert Lemelin, conseiller  
Michel Picard, conseiller

Vingt personnes sont présentes à la séance.

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que la séance de l'assemblée extraordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Ghislain Daigle, maire.

Adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. AVIS DE MOTION (règlement d'emprunt concernant la reconstruction du puits n° 1-A et la réhabilitation du puits n° 1)
5. QUESTIONS DIVERSES
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

## 2. VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

### 2009-237 VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,

il est résolu :

QUE l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec et constat unanime est fait par tous les conseillers et conseillères;

QUE les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation comme bon et valable.

Adopté à l'unanimité.





**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU  
21 DÉCEMBRE 2009**

**2009-238 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE  
EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2009**

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,  
appuyé par M. Michel Picard, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 21 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité.

**4. AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LA  
RECONSTRUCTION DU PUIXS N° 1-A ET LA RÉHABILITATION DU PUIXS N° 1)**

Avis de motion est donné par M. Gilbert Lemelin, conseiller, qu'il sera présenté à une prochaine assemblée de ce conseil un projet de règlement relatif à la reconstruction du puits municipal n° 1-A et la réhabilitation du puits municipal n° 1, autorisant la Municipalité à emprunter pour payer le coût des travaux et imposant une taxe spéciale pour rembourser le montant de l'emprunt.

**5. QUESTIONS DIVERSES**

Aucune autre question n'est discutée.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont porté sur l'état des deux puits municipaux. Le maire a répondu à ces questions.

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2009-239 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,  
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal lève la séance, il est 21 h 40.

Adopté à l'unanimité.

Je, Ghislain Daigle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Ghislain Daigle  
Maire

\_\_\_\_\_  
Diane Laroche  
Directrice générale

